

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2017



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 24 mai 2017

Service civique : quel bilan ? Quelles perspectives ?

SOMMAIRE

Décès d'anciens membres du CESE	5
COMMUNICATIONS.....	5
Décorations	5
Auto-saisines	6
Désignation d'un nouveau membre du CESE	6
Désignation d'une personnalité associée du CESE.....	6
Affectation d'un membre du CESE.....	6
Désignation de représentants du CESE dans des organismes extérieurs	7
Rapport annuel sur l'état de la France en 2017.....	7
SERVICE CIVIQUE : QUEL BILAN ? QUELLES PERSPECTIVES ?	8
PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE	8
INTERVENTION DE YANNICK BLANC, HAUT-COMMISSAIRE À L'ENGAGEMENT CIVIQUE	16

Présidence de M. Patrick Bernasconi

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Décès d'anciens membres du CESE

M. le Président. Mes chers collègues, je vous propose de bien vouloir respecter une minute de silence en la mémoire de deux de nos collègues disparus.

Madame Marguerite Bertrand, née en 1935, fut vendeuse de profession et secrétaire générale de la Fédération des services CFDT et secrétaire nationale de la CFDT ; elle était chargée, entre autres, de la politique en direction des femmes. Nommée membre du Conseil de 1989 à 1991, au groupe de la CFDT, elle participa aux travaux de la section du travail.

Monsieur Arthur Moulin, né en 1924, résistant, était vétérinaire, Maire d'Avesnes, Conseiller général, Député et enfin Sénateur du Nord. C'était un élu attaché au monde rural. Membre du Conseil de 1967 à 1968 au groupe des Personnalités choisies en raison de leur compétence, il participa aux travaux de la section des travaux publics, des transports et du tourisme. Il était Officier dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

(L'assemblée observe une minute de silence.)

COMMUNICATIONS**Décorations**

M. le Président. Mes chers collègues je tiens à présenter les félicitations du Conseil à Nicole Verdier-Naves, membre du Conseil, à Gérard Romiti, personnalité associée, nommés Officiers dans l'Ordre national du mérite et à Patrick Molinoz, membre du Conseil, nommé Chevalier dans l'Ordre national du mérite.

(Applaudissements)

Auto-saisines

M. le Président. Lors de sa réunion du 9 mars, le Bureau a décidé de confier, sur sa proposition :

- à la section des affaires sociales et de la santé, la préparation d'un projet d'avis, intitulé *Les conséquences des séparations parentales sur les enfants*. Ce projet d'avis devrait faire l'objet d'un examen en séance plénière le 24 octobre 2017 ;
- à la section de l'éducation, de la culture et de la communication, la préparation d'un projet d'avis, intitulé *L'orientation des jeunes*.

Au cours de sa réunion du 23 mai, le Bureau a confié :

- à la section des affaires européennes et internationales, la préparation d'un projet de résolution, intitulé *Refonder l'Union en mettant la société civile au cœur du projet européen*. Cette résolution devrait faire l'objet d'un examen en séance plénière le mardi 27 juin 2017.

Désignation d'un nouveau membre du CESE

M. le Président. Par lettre du Secrétaire général du Gouvernement, en date du 10 mai 2017, Christophe Bride a été désigné en qualité de membre du Conseil économique, social et environnemental, en tant que membre du groupe de la CGT.

Au cours de la réunion d'hier matin, le Bureau a affecté M. Bride à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

Désignation d'une personnalité associée du CESE

M. le Président. Par décret du Président de la République, en date du 11 avril 2017, Estelle Molitor a été nommée personnalité associée du Conseil économique, social et environnemental, à la section des affaires sociales et de la santé, jusqu'au 16 novembre 2020, en remplacement de Marie-Françoise Gondard-Argenti, démissionnaire. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Affectation d'un membre du CESE

M. le Président. Lors de sa réunion du mardi 9 mai 2017, le Bureau a affecté, à la demande du groupe de la CFDT, Marie-Odile Esch à la délégation à l'Outre-mer, en remplacement de Christophe Quarez.

Désignation de représentants du CESE dans des organismes extérieurs

M. le Président. Lors de sa réunion d'hier, le Bureau a désigné Guillaume Duval comme représentant du CESE au Conseil national de l'information statistique.

Rapport annuel sur l'état de la France en 2017

M. le Président. Je tiens à saluer toutes celles et ceux qui ont participé au succès de notre journée d'hier, que ce soit pour notre assemblée plénière ou pour le *Rendez-vous sur l'état de la France* qui a suivi.

Le résultat du vote sur le projet d'avis, la qualité des débats mais aussi le très bon déroulement des *Rendez-vous* - tenus en fin d'après-midi avec la participation du *Monde* - démontre, comme l'an passé, que le CESE doit encore plus et mieux utiliser et diffuser ce rendez-vous, ce *Rapport annuel sur l'état de la France* qui nous est imposé par les textes, mais qui est réellement une opportunité. C'est bien sûr une astreinte mais aussi un privilège, nous devons continuer à faire cet exercice régulièrement et, j'espère, à chaque fois avec autant de succès.

Je demande à chaque conseiller de porter ce *Rapport annuel sur l'état de la France en 2017*, individuellement mais aussi collectivement par le biais des organisations dont vous êtes membres.

L'attention dont a désiré nous marquer le gouvernement par l'envoi, au nom du Premier Ministre de Mme Muriel Penicaud, ministre du Travail, est un signe et un message. Je le disais hier dans mon discours de bienvenue à Madame la ministre. En effet, la venue au CESE de la ministre qui est certainement l'une des plus chargée du gouvernement en ce moment doit être mesurée à cet aune.

Je rappelle ainsi que je l'évoquais hier que Muriel Penicaud fut aussi membre de cette noble assemblée, tout comme Laura Flessel, lors de la mandature précédente et Gérard Colomb, il y a quelques années.

J'ai dès ce matin proposé au Premier Ministre de venir lui remettre, avec les rapporteurs et la présidente de la section, cette édition 2017 du RAEF. Bien entendu j'ai aussi sollicité un entretien plus général auprès de lui comme je l'ai fait à l'égard de tous les ministres dont le cadre de responsabilités correspond aux trois piliers du CESE et que j'irai voir, pour les ministres, accompagné des présidents des sections concernés.

Je devrais - cela m'a été confirmé - rencontrer le Président de la République très prochainement.

À cette occasion j'évoquerai auprès de lui notre actualité, mais aussi la place du CESE dans nos institutions, et ce, à la lumière des déclarations qu'il a pu faire durant les derniers jours de la campagne électorale et qui démontraient la place importante que le Conseil tient dans sa réflexion.

Sur le plan de l'actualité politique nous devons bien entendu travailler - je l'ai évoqué auprès du Bureau - aux conséquences que pourraient avoir le projet de loi - auquel le Garde des Sceaux travaille à l'heure actuelle - relatif à la moralisation de la vie publique.

Le programme de travail du Gouvernement va être chargé, et le Premier Ministre a d'ores et déjà annoncé que le gouvernement ne prendrait pas de vacances. Je ne sais pas quelle place le CESE pourrait être amené à jouer dans le dispositif de l'action gouvernementale et du travail parlementaire, mais je pense qu'il faut que nous ayons bien présent à l'esprit le fait qu'il n'y aura pas de vacances du côté du gouvernement.

Enfin, je tiens à rappeler que j'ai proposé au Bureau la tenue d'une conférence du CESE les 11 et 12 juillet prochains. Cette conférence est appelée à devenir un rendez-vous attendu. Elle aura cette année pour objectif de confronter nos axes stratégiques, notre calendrier actuel de travail avec le programme du Président de la République et le discours de politique générale du Premier Ministre.

À cette conférence particulièrement importante, j'associe les « numéros un » des organisations auxquelles vous appartenez, ce qui montre et démontre que la société civile organisée est active et incontournable.

SERVICE CIVIQUE : QUEL BILAN ? QUELLES PERSPECTIVES ?

M. le Président. Mes chers collègues, nous allons maintenant entendre la présentation de l'étude *Service civique : quel bilan ? Quelles perspectives ?*, présenté par Julien Blanchet et Jean-François Serres, rapporteurs, au nom de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, présidée par Michèle Nathan.

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

M. le Président. Avant d'entendre nos deux rapporteurs, je cède la parole à Michèle Nathan, présidente de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques.

Mme Nathan. Merci président. Cette étude - *Service civique : quel bilan ? Quelles perspectives ?* - est le résultat de notre premier travail de la mandature, qui a vu l'implication forte de tous les membres de la délégation.

Je pense que, sans préjudice, on peut dire qu'au début de nos travaux, nous étions un certain nombre autour de la table à ne pas trop savoir ce que le service civique signifiait, mais que nous nous sommes tous passionnés et enthousiasmés pour ce sujet. Je crois que cela aboutit à une étude de qualité ; vous allez pouvoir en juger vous-mêmes.

Grâce à nos deux rapporteurs et à l'implication de tout le monde - et bien sûr de l'administration de la délégation - je pense que nous avons quelque chose d'intéressant à vous présenter aujourd'hui. Nous avons entendu plus de cent vingt personnes, nous avons fait deux déplacements très intéressants, nous avons rencontré beaucoup de jeunes en service civique, beaucoup de responsables d'associations ou de services publics qui les accueillent.

Nous avons découvert un dispositif particulièrement intéressant et plutôt à la pointe de l'actualité en ces moments.

Je souhaite que tout le monde apprécie autant que nous l'avons fait dans la délégation le travail de nos deux rapporteurs.

(Applaudissements)

M. le Président. Messieurs les rapporteurs, vous avez la parole.

M. Serres, rapporteur. Monsieur le président, chers collègues, monsieur le Haut-commissaire à l'engagement, je veux tout d'abord saluer la présence de nombreux jeunes volontaires du service civique avec nous ainsi que des représentants des structures d'accueil qui ont accepté de témoigner de leur engagement dans les forums qui ont eu lieu avant la plénière et qui témoigneront aussi lors de la table ronde et dans un temps libre qui clôturera notre séance au cours duquel des jeunes nous diront ce qu'ils pensent de leur mission. Merci beaucoup à vous d'être venus.

(Applaudissements)

Pourquoi le CESE s'est-il saisi de cette étude ?

D'abord parce que le service civique est un objet politique régulièrement repris dans le débat public mais également investi de controverses, notamment lorsqu'il faut faire face à des désordres à des événements dramatiques qui touchent notre société.

La première partie de notre étude décrit les débats dont le service civique, promulgué en 2010, est issu. Puis, dès le lendemain des attentats de Charlie Hebdo, la décision a été prise de passer d'un dispositif un peu confidentiel (20 000 jeunes en 2014), à une montée en puissance qui a comme objectif 350 000 jeunes par an en 2018. C'est un enjeu et un défi extrêmement importants, cela légitimait donc le fait que le CESE se saisisse de la question, regarde comment les choses se sont passées pour le service civique et voit comment cette montée en puissance en quatre ans pouvait se faire dans de bonnes conditions.

M. Blanchet, rapporteur. Qu'est-ce que n'est pas le service civique ?

Ce n'est pas un service militaire, ce n'est pas un emploi aidé ou un emploi jeune, ce n'est pas réservé aux décrocheurs scolaires, ce n'est pas un stage étudiant et ce n'est pas un moyen de rééducation de la jeunesse ; en tout cas cela ne l'est plus.

Alors, qu'est-ce que le service civique ?

C'est un dispositif d'engagement volontaire pour favoriser la cohésion nationale et la mixité sociale.

Ce sont des missions d'intérêt général de six à douze mois en faveur d'un projet collectif, indemnisées pour rendre possible cette opportunité de servir les valeurs de la République, pour des jeunes de 16 à 25 ans. C'est une loi de 2010, complétée en 2017 par la loi égalité citoyenneté. Depuis 2017 jusqu'à aujourd'hui, 250 000 jeunes ont fait leur service civique.

M. Serres. Concrètement, ce sont des missions d'intérêt général - certains diront d'intérêt collectif - réparties en neuf catégories de missions fixées par la loi : éducation, santé, environnement, sport, mémoire citoyenne, culture, loisirs, etc.

Pour illustrer, voici quatre exemples plus concrets :

- des jeunes issus d'Unis-Cité - nombreux à être présents aujourd'hui - qui sensibilisent les familles aux éco-gestes ;
- des jeunes qui luttent contre l'isolement social des personnes âgées ;
- des jeunes qui développent des actions de loisirs, notamment pour les personnes en situation de handicap ;
- des jeunes qui interviennent dans le champ de l'éducation, dans les classes *via* une mission réalisée dans le cadre de l'Éducation nationale ou en temps périscolaire par des associations.

M. Blanchet. Où sont ces jeunes ?

Ils sont en France et à l'international :

- 73 % - soit la très grande majorité - réalisent leur volontariat dans une association, car celles-ci ont été les premières à pouvoir se saisir de ce dispositif ;
- 26 % sont dans le secteur public : 10 % dans les structures d'État, les ministères, les services d'État ; 10 % dans les établissements publics ; 6 % dans les collectivités ;
- 1 % sont dans les syndicats, les mutuelles, les fondations.

La loi égalité citoyenneté de 2017 leur ouvre la possibilité de faire leur mission dans les entreprises solidaires de l'économie sociale. Comment cela s'organise-t-il ?

M. Serres. Chaque jeune est accompagné par un tuteur - salarié ou bénévole - de la structure qui l'accueille. Ce tuteur accompagne le jeune dans l'accomplissement de sa mission au quotidien, mais aussi dans le cadre de l'élaboration de la réflexion que les volontaires du service civique font pour élaborer leur parcours d'avenir.

Ces volontaires bénéficient aussi d'une formation civique et citoyenne de deux jours comprenant deux volets :

- un volet pratique, par exemple les formations aux premiers secours ;
- un volet plus théorique qui peut porter sur différents thèmes tels que : engagement ; citoyenneté ; prévention ; santé, etc.

Par ailleurs, le service civique est animé et géré par l'Agence du service civique qui agréé les structures proposant des missions d'intérêt général. Elle publie les missions sur son site de façon à ce que les jeunes puissent voir celles qui sont proposées. Elle administre les indemnités. Elle veille à la conformité de la mise en œuvre des missions de service civique notamment sur l'accessibilité, la mixité sociale, la définition à l'exercice des missions d'intérêt général, l'effectivité de l'accompagnement. Elle effectue des contrôles qui peuvent parfois aboutir à des sanctions, notamment supprimer l'agrément, ce qui peut arriver.

Quel bilan ? Quelle analyse des opportunités et risques du service civique notamment dans la perspective de sa généralisation ? Quelles sont les pistes de réflexion ?

Quel bilan ?

M. Blanchet. Étant donné que l'on se place dans la perspective d'une généralisation, il s'agit de savoir si cela fonctionne ou pas. C'est un bilan positif. Pour être exact, le texte que l'on a produit indique un bilan « plutôt positif » pour les volontaires, pour les structures d'accueil et pour la société.

Concernant le bilan pour les volontaires, comme l'indiquait la présidente de la délégation nous avons fait un déplacement à Rennes au cours duquel nous avons rencontré de nombreux jeunes. Le mieux est de les laisser parler eux-mêmes du bénéfice qu'ils ont pu tirer de leur mission.

(Projection d'une vidéo)

M. Blanchet. Pour résumer, c'est le sentiment d'utilité et de confiance en soi, de pouvoir changer les choses concrètement. C'est l'acquisition de compétences ; même si ce n'est pas le but premier c'est aussi une réalité. C'est également faire une pause, prendre du recul, travailler son parcours professionnel, personnel, donc son parcours de vie, alors que la France a la moyenne d'âge des diplômés la plus jeune de l'OCDE.

Concernant le bilan pour les structures d'accueil, là aussi c'est varié. Cela renforce le projet associatif ou de service. C'est un regard neuf, parfois une stimulation de la critique, de l'interrogation sur des pratiques anciennes. C'est aussi la contagion de l'engagement puisqu'autour d'un jeune accueilli c'est un écosystème de plusieurs personnes qui se mobilisent pour que cela se passe dans de bonnes conditions.

Alors même que les responsables de l'économie solidaire et associative disent qu'il y a un besoin de renouvellement, ces jeunes volontaires peuvent aussi répondre à ce besoin.

M. Serres. Quant au bilan pour la société, le service civique a un impact au niveau de la société tout entière. Nous avons choisi d'illustrer cela en rendant compte d'un service civique qui s'est passé sur le thème « *Mémoire et citoyenneté* ». Six volontaires de 18 à 23 ans se sont engagés à travailler ensemble sur la mémoire du 19^e arrondissement de Paris et sur la mémoire de leur propre histoire. Ils ont été filmés pendant tout leur service civique. Au début de leur mission, ces jeunes avaient beaucoup de difficultés à se sentir Français, à vivre une double nationalité ; ils vivaient très mal les discriminations dont ils étaient sujets ; ils subissaient le sentiment de rejet et avaient du mal à se sentir dans un rapport serein à la Nation française.

Voici leurs réactions à la fin de leur service civique.

(Projection d'une vidéo)

M. Serres. C'est rapide, mais cela dit des choses fortes : « *Je me sens dix mille fois plus française qu'avant* ». Cette illustration rejoint des témoignages. Lors de nos rencontres à Paris ou à Rennes, nous avons entendu des témoignages qui vont dans ce sens, qui montrent que le service civique renforce réellement la cohésion nationale grâce aux expériences vécues - souvent intenses - de citoyenneté active, à une pratique concrète et qui est incarnée de la fraternité républicaine. Lorsque l'on est en relation avec des personnes handicapées ou des personnes âgées, on vit vraiment une expérience.

Nous avons entendu ces témoignages de façon très forte, par les jeunes et par la rencontre des différences que permettent le brassage et la mixité sociale.

Je me souviens de cette rencontre qu'on a eue à Paris avec le *Rom Civisme*. On avait en face de nous des jeunes étudiants et des jeunes qui avaient vécu dans un camp de Rom. Cette expérience a permis des rencontres très différentes et étonnantes. Je ne sais pas s'il existe de nombreux espaces sociaux permettant à des jeunes avec de telles différences de vivre six mois ensemble un projet collectif. Je ne crois pas qu'il y en ait.

Les structures d'accueil que nous avons entendues nous ont dit sentir un changement de regard. Elles n'accueillent plus seulement un jeune car la jeunesse est un problème, mais elles veulent ces jeunes car la jeunesse devient une solution. C'est très important sur le service civique.

Pour conclure, 89 % des jeunes volontaires sont satisfaits de leur service civique et 93 % le recommandent à leur entourage.

M. Blanchet. Quels sont les risques et les opportunités de cette généralisation annoncée par l'ancien Président de la République après la vague d'attentat ?

M. Serres. Aujourd'hui, pour quatre jeunes souhaitant faire un service civique, une seule mission est proposée. La généralisation, c'est faire que tout jeune soit informé de l'existence du service civique et qu'il puisse faire une mission de service civique. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le service civique doit être un droit à l'engagement pour la jeunesse. C'est aller jusqu'à 350 000 jeunes engagés par an. Les impacts positifs seraient donc amplifiés. Chaque famille française sera touchée par le service civique. Les effets sur les jeunes, sur les structures d'accueil et sur la société seraient amplifiés par le nombre de jeunes engagés.

M. Blanchet. C'est aussi l'opportunité de franchir un seuil et d'atteindre une masse critique. On pense à une mutualisation des coûts. On souhaiterait élaborer un référentiel plus stable et reconnu pour les tuteurs. C'est aussi perfectionner, par l'atteinte d'une masse critique, le processus d'une formation citoyenne et civique plus aboutie. On espère que la masse critique favorisera le brassage social et qu'elle sera un levier.

Des risques déjà existants ont été identifiés : la substitution à l'emploi, la concurrence au bénévolat et une généralisation seulement pour certains. Il faudrait lever les freins à l'accessibilité. Des problématiques sur les milieux ruraux ont été identifiées, ainsi qu'une difficulté pour les jeunes issus de formation professionnelle (CAP, BEP ou Bac Pro). Pour ces derniers, l'accessibilité est moindre au service civique.

M. Serres. Ces risques existants pourraient davantage être présents avec la généralisation si on n'y prend pas garde. Il existe aussi des risques inhérents :

- Tout d'abord, un pilotage exclusivement par le chiffre, donc un risque de perte de qualité ;
- Que les moyens dédiés au service civique soient insuffisants ou instables ou ponctionnent ceux dédiés à d'autres engagements, notamment associatifs ;
- L'ouverture à de nombreuses structures insuffisamment préparées.

Il faut prendre garde à ces risques nouveaux. Des pistes de réflexion ont été formulées pour maîtriser ces risques.

M. Blanchet. Quatre pistes de réflexion ont été définies. La première, c'est affirmer le caractère volontaire du service civique.

(Projection d'une vidéo)

M. Blanchet. Cela n'aura pas le même impact sur nous-mêmes et sur les structures ; on a le droit de ne pas vouloir faire un service civique.

C'est aussi permettre un réel brassage social. Favoriser l'échange entre volontaires via des missions en équipe. L'objectif est d'éviter les missions isolées. Renforcer les temps et la dimension collective de la formation civique et citoyenne. Enfin, c'est attirer les profils qui ont plus de difficulté à accéder au service civique.

M. Serres. C'est aussi intégrer le service civique dans un parcours d'engagement tout au long de la vie, notamment en favorisant les expériences d'engagement dans les parcours scolaires.

Notre deuxième axe est d'inscrire le service civique dans le champ de l'engagement pour éviter les risques de substitution aux stages et pour éviter la concurrence avec le bénévolat associatif.

Nous avons formulé de nombreuses pistes. Nous en avons mis quatre en avant :

- mieux articuler les missions des volontaires avec les autres acteurs de la structure qui les accueille en animant une concertation ;
- mieux accompagner les structures d'accueil dans leur rôle ; le service civique reste volontaire pour les jeunes et les structures d'accueil. Elles s'engagent dans cet accueil des jeunes et ont besoin d'être soutenues. On peut favoriser l'intermédiation.
- ne pas choisir de volontaires à partir de ses diplômes ou de son CV.

M. Blanchet. Enfin :

- renforcer les contrôles avec l'autoévaluation, favoriser l'évaluation externe et aussi renforcer les sanctions.

Le troisième axe porte sur les moyens pour rendre accessible et bien valoriser le service civique. Plus il est valorisé, plus il devient accessible. Cela passe par l'amélioration des conditions de vie du volontaire. Un débat a lieu sur l'indemnité et sur l'effectivité de l'extension des droits et avantages acquis aux volontaires et aux étudiants, sur les solutions à trouver pour le logement et sur la mobilité sur le milieu rural qui est un frein.

Enfin, la valorisation, c'est faire connaître le service civique, le valoriser pour qu'il devienne plus naturel dans le parcours d'un jeune. Le valoriser aussi vis-à-vis des structures d'accueil.

Quatrième thème : gouvernance et financements.

Une première piste qui aurait un impact majeur dans la société serait de faire concourir le service civique à de grandes causes nationales ou internationales.

M. Serres. Ces causes pourraient être proposées par le Conseil économique, social et environnemental et lancées par le Président de la République pour cinq ans, afin qu'on ait le temps de mobiliser les acteurs, d'activer les engagements et de voir les impacts sur cette cause.

Cela permettrait aussi une animation transversale du service civique qui est au-dessus des structures d'accueil, qui dépasse les missions particulières de chaque structure d'accueil et anime les jeunes dans le cadre d'une cause plus large.

La deuxième piste de pilotage amélioré serait de renforcer la dimension territoriale de la gouvernance du service civique pour animer les coopérations entre acteurs. Pour que le service civique fonctionne, il faut des structures d'accueil, des organisations, la mobilisation des jeunes, les jeunes eux-mêmes. De nombreux acteurs de collectivités territoriales sont à mettre ensemble pour que le dispositif fonctionne. L'animation territoriale est très importante. Systématiser l'instauration de comités locaux de service civique. Ce peut être une déclinaison territoriale du comité stratégique national.

M. Blanchet. Dernière piste : avoir une approche systémique du financement. Ce n'est pas juste indemniser la formation des tuteurs, des jeunes, ce n'est pas juste les moyens d'ingénierie et d'animation. Tous ces points sont nécessaires pour une approche globale pour favoriser un bon accueil des jeunes dans des structures. On évite peut-être les mauvaises interprétations de ce à quoi sert un service civique.

Une des pistes déjà formulées dans un rapport de François Chérèque serait de faire participer tous les ministères au financement et pas seulement celui en charge de la jeunesse.

En conclusion, merci aux membres de la délégation qui se sont mobilisés sur le service civique pour mieux le connaître. On peut parfois penser que c'est pour les jeunes en déshérence ou qui sortent de prison.

Merci à tous pour votre implication, merci à l'administration, merci à Jean-François Serres, aux attachés de nos groupes -Morgane Hiron et Romain Lasry. Merci au président d'avoir consacré une plénière entière à ce sujet. C'est un signe fort de ce dispositif qui concernera toutes les familles de France demain.

Merci à ceux qui font le service civique tous les jours sur le terrain. À cet effet, une petite vidéo de la société leur dit merci.

(Projection d'une vidéo)

(Applaudissements)

M. le Président. J'appelle à la tribune M. Yannick Blanc, Haut-commissaire à l'engagement.

INTERVENTION DE YANNICK BLANC, HAUT-COMMISSAIRE À L'ENGAGEMENT CIVIQUE ¹

M. Blanc. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs, voilà un an que François Chérèque, dont je tiens évidemment à saluer la mémoire devant vous, m'a passé le relais de la présidence de l'Agence du service civique.

Je suis donc tout particulièrement heureux d'avoir l'occasion de m'exprimer devant vous sur le bilan et les perspectives du service civique en commençant par remercier très vivement les rapporteurs.

Ce rapport, je peux en témoigner au bout d'un an d'expérience, est complet, approfondi, analytique ; il balaie avec beaucoup de rigueur et d'exhaustivité l'ensemble des résultats, des acquis, mais aussi des problèmes qui se posent au service civique.

J'ai une seule objection à faire à cette étude : un certain nombre de chiffres doivent être actualisés, notamment le chiffre, cité deux fois dans l'étude, de cinq candidats pour une mission proposée. C'est un chiffre qui date de 2013 ; le ratio est aujourd'hui de trois et demi. C'est un exemple significatif puisque cela montre le progrès accompli en trois ans. Mais cela montre aussi le défi qui est devant nous.

¹ Seul le prononcé fait foi.

Il y a aujourd'hui en France, comme dans tous les pays d'Europe qui pratiquent le volontariat des jeunes, beaucoup plus de jeunes candidats à l'engagement en faveur de l'intérêt général qu'il n'y a de missions qui leur sont proposées. C'est donc véritablement un défi lancé par la jeunesse aux institutions publiques et aux associations de leur ouvrir les bras pour leur permettre d'apporter leur capacité d'initiative et leur énergie aux missions d'intérêt général.

Je voudrais, si vous le permettez, reprendre un certain nombre de points sur les propositions qui ont été faites dans l'étude et vous livrer un certain nombre de convictions que j'ai sur les défis que nous avons devant nous et les terrains sur lesquels nous devons avancer.

Je partage globalement les conclusions de l'étude et voudrais tout particulièrement souligner trois propositions.

Première proposition : la question du développement de la formation civique et citoyenne, et peut-être de manière plus générale, la question de l'articulation entre le parcours d'expérience du service civique, le parcours du jeune en service civique, et l'offre de formation qui lui est proposée.

Les rapporteurs l'ont dit et on l'a entendu dans les témoignages : le service civique est souvent un moment de pause ou de respiration dans le parcours d'un jeune. Le service civique est souvent une bouée de sauvetage, proposée à un jeune en situation difficile avec le parcours scolaire, la formation professionnelle ou l'enseignement supérieur. Il faut donc respecter ce temps de respiration et laisser au service civique sa caractéristique même, qui est de donner la priorité à l'expérience et au vécu.

Néanmoins, il me semble qu'au cours de la mission de service civique, il peut y avoir des moments de formation, y compris de formation très intensive, qui peuvent venir enrichir la mission et compléter le parcours du jeune volontaire. J'aurai à revenir dans un instant sur cette complémentarité entre le parcours de formation et l'expérience du service civique.

La formation civique et citoyenne a en effet été introduite avec des obligations minimales. On se rend compte que beaucoup d'organismes d'accueil développent la formation civique et citoyenne bien au-delà de cette obligation minimale. Nous sommes maintenant en situation de capitaliser sur ces expériences de formation civique et citoyenne pour, en effet, proposer un référentiel pédagogique plus complet aux organismes d'accueil, et là-dessus, je rejoins tout à fait les rapporteurs.

Il y a un défi plus général auquel nous sommes confrontés : plus nous allons développer le service civique pour atteindre l'objectif de l'universalisation et plus nous aurons des jeunes volontaires en mission dans des organismes ou des collectivités de petite taille.

Le risque auquel nous sommes donc confrontés n'a pas été évoqué en tant que tel par le rapport, mais est bien présent. Le risque auquel nous sommes confrontés dans le cadre de l'universalisation, c'est de voir les jeunes relativement isolés, et donc, perdre le bénéfice d'une dimension essentielle du service civique, qui est la rencontre, la découverte, le brassage social.

C'est la raison pour laquelle je suis tout particulièrement en accord avec plusieurs des propositions des rapporteurs, qui consistent à créer des occasions de rencontre et de travail collectif entre les jeunes volontaires.

Il y a l'idée de la mobilisation sur la grande cause, qui est très bienvenue ; les occasions de formation où les organismes d'accueil doivent mutualiser les formations pour que les jeunes aient l'occasion de se rencontrer ; mais il peut aussi y avoir, à l'échelle du territoire, d'un département ou d'une région, des moments de mobilisation collective des jeunes volontaires pas forcément sur une grande cause, mais sur une mission partagée.

J'ai en tête - j'en ai parlé avec plusieurs de mes interlocuteurs - par exemple, le besoin de formation à la sécurité routière des collégiens qui empruntent les cars scolaires au début de l'année scolaire. Cette formation est aujourd'hui assurée par des bénévoles qui sont regroupés dans une association, l'Anateep, en partie financée par les départements. Ces bénévoles sont loin d'être suffisamment nombreux pour assurer cette formation ; on pourrait très bien imaginer qu'en début d'année scolaire, il y ait, pendant une semaine donnée, dans tous les départements, une mobilisation de jeunes volontaires pour aller porter ce message de sécurité routière auprès des collégiens.

J'ai été très réceptif à l'idée de la grande cause. Je pense que nous devons continuer à travailler sur cette idée car - je l'ai dit - plus nous développerons le service civique - et nous avons intérêt à ce que partout, dans les organismes publics, dans les collectivités, dans les associations, le jeune volontaire en service civique devienne un personnage du quotidien, un personnage banal, en quelque sorte - plus nous avons intérêt à ce que l'impact du service civique sur la société dans son ensemble ait une réelle visibilité. La proposition d'une mobilisation autour d'une grande cause participe de cette vision et je la partage pleinement.

Je voudrais enfin dire un mot de la question particulièrement sensible du contrôle.

Depuis sa création, l'Agence du service civique et ses équipes - dont un certain nombre d'agents sont présents ici aujourd'hui - ont consacré une énergie considérable à assurer, à garantir et préserver l'intégrité du service civique, c'est-à-dire sa dimension d'engagement, sa dimension d'intérêt général, sa dimension de moments de développement pour les jeunes volontaires, par conséquent, dans le travail quotidien de l'agent, dans le travail quotidien du pôle chargé du développement comme dans le travail quotidien

du pôle chargé de l'agrément, la vérification que la mission de service civique n'est pas un emploi précaire, n'est pas une substitution à l'emploi, est véritablement une obsession permanente.

Néanmoins, comme les rapporteurs l'on vu, les moyens que l'Agence est susceptible de déployer pour assurer le contrôle ne sont pas en proportion des objectifs de développement qui sont les nôtres. Nous ne pourrions pas assurer demain le contrôle effectif de l'ensemble des organismes qui accueillent des jeunes volontaires. Nous avons un objectif de contrôle de 20 % des organismes d'accueil - pas des missions - nous avons réussi à en contrôler 10 % et plus le nombre d'organismes d'accueil augmente, moins cet objectif est atteignable.

C'est pourquoi, nous avons besoin de construire avec les organismes d'accueil une démarche structurée et méthodique d'assurance et de garantie de la qualité des missions.

Il y a une culture de la qualité qu'il nous faut développer, partager, qui n'exclut pas le contrôle, bien entendu, mais qui permet de renforcer les outils et les moyens du contrôle. Nos amis allemands, auxquels je suis allé rendre visite récemment, en ont fait le pilier de la relation entre l'État et les organismes d'accueil. La condition, en Allemagne, pour pouvoir accueillir des jeunes volontaires, est d'appartenir à un organisme associatif doté d'un outil de contrôle permanent de la qualité, et je crois que c'est un exemple dont nous pouvons nous inspirer.

Vous avez enfin évoqué la question de l'accessibilité du service civique, c'est-à-dire la garantie effective de sa vertu de brassage social et de rencontre. Nous avons lancé récemment un groupe de travail consacré au service civique dans le milieu rural parce qu'il y a là des questions bien spécifiques qui se posent.

Nous avons également ce matin lancé un groupe de travail sur le service civique d'initiative, c'est-à-dire ces formules déjà expérimentées, notamment par Unis-Cités, qui permettent d'accompagner les jeunes pour qu'ils construisent eux-mêmes le projet de mission qu'ils se proposent de réaliser.

C'est une formule qui convient aussi bien à des jeunes volontaires très qualifiés, par exemple les élèves des grandes écoles. Je vais bientôt signer une convention avec la Conférence des grandes écoles pour élargir la place du service civique dans les parcours de leurs élèves, mais c'est une formule qui donne aussi des résultats très probants avec des jeunes en très grande difficulté et qui peut se combiner notamment avec le dispositif de la garantie jeunes.

D'une façon plus générale - et c'est pour moi le principal défi, en-dehors du défi de l'augmentation quantitative et du changement d'échelle, en termes de stratégie - le principal défi que nous avons devant nous pour les années qui viennent est d'éviter de faire du service civique un dispositif de plus dans la liste déjà pléthorique des dispositifs qui sont proposés aux jeunes pour leur insertion, leur intégration, leur parcours professionnel.

Le service civique doit – peut - devenir un levier d'initiative, d'innovation, un levier de passage entre l'éducation, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, l'apprentissage.

Je vous donne un exemple. Il y a des années et des années que les pouvoirs publics, les gouvernements, évidemment soutenus par des avis rendus par votre assemblée, montent des dispositifs d'encouragement à l'apprentissage, et depuis des années et des années, le constat est toujours le même : l'apprentissage ne se développe pas suffisamment dans notre pays.

L'une des raisons - la raison-clé peut-être - de ce sous-développement de l'apprentissage est la réticence des chefs d'entreprises à accueillir des apprentis parce qu'ils considèrent que l'encadrement de l'apprenti, sa formation au « *savoir être dans l'entreprise* » sont une charge excessive par rapport à leur charge de travail.

Je suis aujourd'hui sur la base de l'expérience des 200 000 premiers jeunes en service civique depuis 2010 et je suis en mesure d'affirmer qu'un jeune qui a effectué une mission de service civique a acquis des compétences sociales, des compétences comportementales qui le rendent particulièrement apte à entrer dans une entreprise comme apprenti. Le service civique peut être un palier, une passerelle facilitant l'apprentissage dans nos entreprises. C'est un exemple parmi d'autres, je pense qu'il y a d'autres passerelles à imaginer avec la formation professionnelle ; il faut que nous y travaillions.

C'est un défi parce que cela suppose l'élaboration d'une stratégie partagée et transversale entre des mondes professionnels qui ne communiquent pas toujours très bien entre eux, le monde de l'action sociale, le monde des organisations de jeunes, le monde de l'Éducation nationale et celui de la formation professionnelle.

En ce qui concerne les propositions que vous avez faites, j'ai déjà parlé de l'intégrité du service civique, du brassage social ; je suis évidemment très sensible à la question du parcours d'engagement et à ce propos, je voudrais souligner que, du point de vue des jeunes volontaires eux-mêmes, du point de vue de leur témoignage, le service civique est une expérience d'engagement et d'apprentissage citoyen, mais aussi presque toujours une première expérience professionnelle.

Nous sommes confrontés à ce paradoxe, ou plus exactement à cette ambivalence que nous devons assumer, que notre mission est de garantir que la mission de service civique n'est pas une substitution à l'emploi ni à l'emploi précaire, mais aussi de développer ce potentiel du service civique à être un marchepied, un palier, une passerelle vers un parcours d'insertion professionnelle.

Il nous faut assumer cette ambivalence et les expériences que nous avons nous prouvent que c'est possible. La façon dont les jeunes volontaires témoignent de l'acquisition de compétences qui leur ont permis de se lancer dans une formation ou de trouver un emploi est tout à fait éloquente. Le témoignage que nous avons des quelques chefs d'entreprise qui sont nos partenaires va également dans ce sens.

Je discutais cette semaine avec le directeur des relations humaines d'un grand groupe qui me disait que quelqu'un qui a fait un service civique, est un salarié - je viens de l'évoquer - qui a acquis des compétences de comportement, de travail en équipe, de rigueur, de respect d'autrui extrêmement importantes pour un premier emploi.

Mais, à plus long terme, un jeune qui a fait une expérience de service civique est aussi un jeune qui a appris l'attention à autrui, l'empathie, la responsabilité ; donc, c'est pour lui une école essentielle pour le management, pour l'encadrement bienveillant dont - m'a affirmé ce directeur - les entreprises auront massivement besoin à l'avenir. Nous devons faire levier sur ce potentiel du service civique.

Dernier point en ce qui concerne la gouvernance du service civique.

Je partage votre conviction que ces problèmes et les solutions que nous avons entrevus s'organisent.

Elles se mettent en œuvre au niveau des territoires. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux préfets de département d'installer partout un comité de pilotage départemental du service civique. C'est aussi le comité de pilotage départemental de la réserve civique. Il va devenir l'instance de dialogue et d'élaboration permanente entre l'État, les collectivités locales et les associations engagées dans l'engagement citoyen, le service civique et la réserve civique pour permettre leur développement.

Sur ce point-là je partage largement le point de vue des rapporteurs.

Quelques mots de conclusion. Vous avez évoqué ce point tout à l'heure, je voudrais conclure sur cette idée.

Le service civique est en train de transformer le regard que la jeunesse porte sur notre pays et le regard que notre pays porte sur la jeunesse. C'est une conversation que j'ai eue cent fois depuis un an avec les responsables des organismes d'accueil.

L'année dernière nous avons eu une stratégie de grand programme où, parfois, nous avons un peu forcé la main des administrations, des organismes publics pour accueillir de jeunes volontaires.

L'histoire se raconte toujours de la même manière : quand on leur force la main, les cadres - ceux qui vont assurer le tutorat des jeunes volontaires - nous disent que c'est une charge en plus, que cela va être compliqué, qu'il faut se former. Il y a une réticence à l'accueil des jeunes volontaires. Mais trois mois plus tard, l'histoire est toujours la même et la phrase est toujours : « *C'est formidable ce que ces jeunes nous ont apporté.* »

Cette expérience s'est maintenant multipliée un peu partout en France, il faut la faire connaître parce qu'elle est véritablement un changement de regard.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. Je remercie M. Yannick Blanc pour la qualité de son intervention et son plaidoyer pour les bienfaits du service civique. Sachez que c'est une conviction que nous partageons tous ici. Je le remercie pour son soutien toujours actif auprès du CESE.

Mes chers collègues, je vous rappelle que lors de notre prochaine assemblée plénière, nous examinerons le projet d'avis sur *Fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi*, présenté par Élodie Martinie-Cousty et Joëlle Prévot-Madère, rapporteuses, au nom de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

La séance est levée.

* * * * *

La séance est levée à 15 heures 30.

Prochaine séance, mardi 13 juin à 14 heures 45.